



Mairie de
SAINTE-ROSE

ARRETE N° 01/2018
Portant fermeture du terrain de football
de Piton Sainte Rose

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-ROSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,

Considérant la nécessité de fermer le terrain de football de Piton de Sainte Rose pour cause de travaux de réfection de pelouse,

ARRETE

ARTICLE 1

L'accès au terrain de football de Piton Sainte Rose sera interdit à toutes personnes étrangères à l'entreprise en charge des travaux ainsi que celles étrangères au service des sports de la Mairie, à partir du présent arrêté et jusqu'au 30 mars 2018.

ARTICLE 2

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Rose, Monsieur le Garde Champêtre Communal sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Benoît.

FAIT A SAINTE-ROSE, Le 4 janvier 2018

Le Maire

Michel VERGOZ

